

Séance du 11 Juin 1964

OBJET :

Déplacement de M. le Maire
au colloque des Maires

64064

Le onze Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, POUGET LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS.

Représentés : M. MOUCHOT par M. MATRAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Charente-Maritime, l'informant de l'organisation dans le courant du mois de Juin d'un "Colloque des Maires" au Ministère de l'Intérieur auquel il a été convié.

Etant donné l'intérêt présenté par cette réunion où d'utiles informations seront recueillies à l'occasion d'échanges de vues sur les principales questions concernant les communes

LE CONSEIL

- donne mandat à son Maire pour représenter la commune à ce colloque
- décide, en application de l'article 85 du Code de Administration Municipale, de rembourser à M. le Maire les frais qu'il aura exposés à cette occasion par imputation sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre XXX, article 5.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

Rochefort-s-Mer, le 22 JUIN 1964

Le Sous-Préfet,

